



Revendications CGT présentées à la Direction AUCHAN le 28 janvier 2010 pour la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, l'emploi et les conditions de travail.

Composition de la délégation CGT :

Mr Sorrento Jean-Pierre	Fédération
Mme Legurun Florence	Montivilliers
Mr Villeroy Gérald	Louvroil
Mr Faydi Saïd	Logistique Blanquefort
Mr Fellahi Marc	St Omer
Mr Marty Jean-François	SAV Aubagne

Salaires :

- ↪ Fixation du salaire minima de la grille Auchan à 1600 € brut mensuel pour un salarié sans qualification au 1^{er} niveau.
- ↪ Renégociation de certains niveaux de classification, permettant aux salariés de changer de niveau en fonction de l'ancienneté et non du métier et redéfinition des classifications métiers.

Rémunérations :

- ↪ Véritable dénomination du 13^{ème} mois / prime annuelle
- ↪ Prime de risque pour les agents de sécurité
- ↪ Réinstauration de la prime d'ancienneté
- ↪ Prime de vacances d'un demi mois de salaire
- ↪ Instauration des tickets restaurant
- ↪ Pérennisation de la remise du personnel de 10% élargie aux retraités
- ↪ Equité de traitement sur la prime de transport par une compensation financière
- ↪ Prime de froid pour les métiers des produits frais

Emplois :

- ↪ Arrêt des contrats précaires et passage en temps complet pour ceux qui le souhaitent avec un engagement réel.
- ↪ Véritable embauche à 35h sans la modulation imposée
- ↪ Reconnaissance du statut de tuteur

Conditions de travail :

- ↪ Fermeture des magasins à 21h
- ↪ Réelle négociation sur la pénibilité au travail avec prise en compte de l'usure du travail / Etude des conditions de travail sur les drives et le projet efficacité
- ↪ Pas de coupure horaire
- ↪ Renégociation de la journée de solidarité
- ↪ Plus de nocturnes ou astreintes pour les plus de 50ans
- ↪ Prise en compte comme temps de travail effectif de la totalité du temps de trajet, lors de déplacement à l'extérieur du site sur convocation de la direction
- ↪ Renouvellement des tenues de travail

Garanties sociales :

- ↪ Ouverture des négociations sur un avenant adhérent mutuelle retraité Auchan
- ↪ Subrogation de la sécurité sociale
- ↪ Complément salarial pour les contrats inférieurs à 12h / Sécurité sociale et la mutuelle

Congés exceptionnels :

- ↪ Congés supplémentaires d'ancienneté : 1 jour par tranche de 5 ans sans limite d'ancienneté
- ↪ Même droits aux congés pour l'établissement d'un PACS que pour le mariage

Droit syndical :

- ↪ Ouverture d'une négociation sur un accord de droit syndical qui permette une réelle reconnaissance du fait syndical et de l'action syndicale
- ↪ Heure d'information syndicale pour l'ensemble du personnel
- ↪ Amélioration des autorisations d'absences pour les représentants des salariés, augmentation du congé syndical

CCE :

- ↪ Augmentation de la subvention des œuvres sociales

